

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

Date de convocation : 30 juin 2016

Date d'affichage : 30 juin 2016

L'an deux mil seize et le six juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - TRINEAU Marie-France – LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - CAMU Géraldine – ANGE Josiane – DERBIER Paul – JUVENON Marie-Hélène - BAILLIEZ Anne-Sophie - GIRERD-CHANEL Laurence.

Absents excusés : AUROUX François - ROBIN Christelle - GRANGER Franck – GIROT Dominique

Procurations : AUROUX François à LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Franck à GRACIANO Manu - GIROT Dominique à BETON Brigitte

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2016
- APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNUTE D'AGGLOMERATION « VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE

Au 1^{er} janvier 2017, le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes avec la communauté de communes de la Raye. Monsieur le Préfet de la Drôme a adressé un courrier sollicitant l'avis des communes et des deux communautés concernées sur la future communauté d'agglomération sur les aspects suivants :

1. le périmètre : arrêté du Préfet
2. le nom : Valence Romans Agglo
3. le siège : Rovaltain – avenue de la Gare – Alixan
4. la représentativité : le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon le droit commun, à savoir une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne : soient 114 membres

Voté à la majorité (16 voix pour, 2 voix contre – Rachel SILVESTRE, Jean-Marie WOZNIAK)

- APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU PROJET DE PERIMETRE ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES

EAUX DE LA VEAUNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE PONT DE L'ISERE-LA ROCHE DE GLUN-GLUN

Au 1^{er} janvier 2017, le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion du Syndicat intercommunal des Eaux de la Veaine et du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Pont de l'Isère – La Roche de Glun – Glun. Monsieur le Préfet de la Drôme a adressé un courrier sollicitant l'avis des communes membres sur les aspects suivants :

1. le périmètre
2. le nom
3. le siège
4. la représentativité
5. les compétences

Voté à la majorité (16 voix pour, 1 abstention – Rachel SILVESTRE, 1 voix contre – Manu GRACIANO)

- **RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE DU 11 JUILLET AU 19 AOUT 2016**

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au service technique conséquent à l'entretien des espaces verts l'été et des congés des agents titulaires,

Le Maire estime qu'il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet au service technique pour la période du 11 juillet au 19 août 2016.

Voté à l'unanimité

- **DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION QUI SE DEROUlera EN JANVIER-FEVRIER 2017**

Le Maire annonce qu'un recensement de la population est prévu en janvier et février 2017. Dans ce cadre, l'Insee demande à la commune de mettre en place un coordonnateur chargé de gérer les opérations de recensement et les agents recenseurs.

Voté à l'unanimité

- **DON AUX COMMUNES SINISTREES DE LA REGION PARISIENNE SUITE AUX INONDATIONS DE CE PRINTEMPS**

La commune de Clérieux étant régulièrement touchée par les inondations et reconnaissante du soutien que des communes ont pu lui procurer par le passé, le Maire propose de soutenir à son tour les communes sinistrées dans la Seine-et-Marne cette année. Il propose une participation à hauteur de 1 000 €.

Voté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016**

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
Festival Les Clérieuzités (Comité des fêtes)	5 000 €
1000 Clubs	700 €
Acca Chasse	250 €
Amicale des boules	126 €
Amicale du Cochonnet	110 €
A.P.E.L. Sacré cœur	1 150 €
BD Groupir	0 €
Bibliothèque Pour Tous	400 €
Centre Aéré Repaire des futés	0 €
Clic 26	200 €
Comité de jumelage	250 €
Comite des fêtes	1 600 €
Comité entente anciens combattants	110 €
Commerçants artisans	0 €
Croix Rouge	300 €
les Doigts de fée	110 €
Dojo des collines	0 €
Epee Médiévale	0 €
FC CBG	600 €
F.N.A.C.A.	170 €
Scrap'Amies	0 €
Paroisse	0 €
Patrimoine Culture et tradition	200 €
Self Défense Krav Maga	0 €
Sou de l'Ecole publique de Clérieux	2 500 €
Tennis club	0 €
Triple A	60 €
UNRPA 3ème age "Les Blés d'or"	250 €
Plein les yeux (Tain)	0 €
Compagnie de théâtre CD26FNCTA	510 €
TOTAL	9 596 €

Voté à la majorité (11 voix pour, 7 abstention – Brigitte BETON, Dominique GIROT, Rachel SILVESTRE, Géraldine CAMU, Jean-Marie WOZNIAK, Marie-Hélène JUVENON, Paul DERBIER)

- **MISE A JOUR DES TARIFS ET DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX PERISCOLAIRES (CANTINE, GARDERIE, TAP)**

Le Maire propose de revoir le tarif du restaurant scolaire et de le revaloriser, à compter du 1^{er} septembre 2015, de 0,10 euros en raison de l'augmentation du coût du repas (revalorisation opérée par le prestataire et coût du service de paiement en ligne), soit 4,10 €.

Par conséquent, le coût du repas hors délai (inscription moins d'une semaine avant ou non inscription préalable) est revalorisé également pour être le double du montant d'un repas, soit 8,20 €.

Toutefois, il est proposé de ne pas revaloriser les tarifs de la garderie périscolaire et de maintenir la gratuité pour les TAP.

Néanmoins, avec la mise en place d'un nouveau système d'inscription aux services périscolaires (inscription en ligne), l'ensemble des règlements intérieurs sont modifiés conformément aux propositions de la commission scolaire.

Voté à la majorité (9 voix pour, 1 abstention – Géraldine CAMU, 8 voix contre – Brigitte BETON, Dominique GIROT, Jean-Marie WOZNIAK, Rachel SILVESTRE, Josiane ANGE, Anne-Sophie BAILLIEZ, Paul DERBIER, Marie-France TRAINÉAU)

- **MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES (TIPI) POUR LE PAIEMENT EN LIGNE DE LA CANTINE PAR LES USAGERS**

Le Maire annonce que pour permettre aux usagers de régler la cantine par carte bancaire sur Internet, la chaîne de recouvrement comptable doit être adaptée afin que les factures réglées selon cette procédure soient reconnues par les systèmes d'information de la collectivité locale, puis émargés dans la comptabilité du régisseur, après paiement effectif. Il est donc nécessaire d'adhérer à un service spécifique de l'Etat, ce qui aura pour conséquence de mettre à la charge de la commune les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que le coût du commissionnement « carte bancaire », soit 0,25 % du montant + 0,10 € par opération.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX, LA RENOVATION DE LA MAIRIE ET L'AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI BOSSANNE (MAITRISE D'ŒUVRE EN BÂTIMENT)**

Au regard de l'accord-cadre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la rénovation de la mairie et l'aménagement de la place Henri Bossanne, un troisième marché subséquent doit être conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en vue de la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX, LA RENOVATION DE LA MAIRIE ET L'AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI BOSSANNE (MAITRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURE)**

Au regard de l'accord-cadre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la rénovation de la mairie et l'aménagement de la place Henri Bossanne, un quatrième marché subséquent doit être conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en vue de la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEVÉ EN HAUTEUR POUR LE DEVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DES COMPTEURS GAZPAR DE GRDF**

Considérant que dans le cadre du développement par GRDF des compteurs communicants gaz Gazpar, il est nécessaire d'implanter une antenne de télé relève radio pour la transmission des informations des consommateurs.

Par conséquent, le Maire propose de mettre un bâtiment communal à la disposition de GRDF pour l'implantation d'une antenne et de conclure par conséquent une convention avec GRDF pour définir les modalités de cette implantation.

Voté à la majorité (12 voix pour, 6 voix contre – Manu GRACIANO, Franck GRANGER, Jean-Marie WOZNIAK, Marie-France TRINEAU, Jean-Marie LABLANQUI, François AUROUX)

- **ACQUISITION DE LA PARCELLE ZW 88 DANS LE CADRE DU PROJET DE PROTECTION DE CLÉRIEUX CONTRE LES CRUES DE L'HERBASSE**

Dans le cadre du projet de digue de protection de Clérierx contre les crues de l'Herbasse et du projet d'achat d'une cabane pour la chasse par l'ACCA, le Maire propose d'acquérir la parcelle ZW 88, située les Sétérées pour un montant maximum de 13 000 €.

Toutefois, considérant l'avis du service France Domaine qui estime la parcelle à un montant de 11 750 €, des négociations sont encore à prévoir avec les propriétaires. De plus, l'association de chasse et le SIABH pourraient être intéressés pour acquérir la parcelle ZW 88 ; une clause de substitution doit donc être prévue pour permettre à ces organismes d'acquérir la parcelle à la place de la commune si nécessaire.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1147 SITUÉE 25 RUE DE LA VALLEE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 8 juin 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint Donat, en vue de la cession d'une propriété située Rue de la Vallée, à Clérierx, cadastrée E 1147, d'une superficie totale de 130 m², appartenant aux Consorts ALLONCLE.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1777, SITUÉE 11 CHEMIN DES ECOLIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17 juin 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint Donat, en vue de la cession d'une propriété située Chemin des Ecoliers, à Clérierx, cadastrée E 1777, d'une superficie totale de 106 m², appartenant à GRIMALDIER Michel.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Manu GRACIANO

- Des travaux de voirie et de réfection des ponts ont commencés. La Route de Saint Michel est fermée à la circulation pour une durée de trois semaines environ.

Jean-Marie LABLANQUI

- Il a rencontré la nouvelle trésorière qui remplace depuis le 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre M. MOROS. Il a notamment été abordé le problème des bases basses en matière d'impôt, problème pour lequel il a demandé à la trésorière d'aider la commune à mettre à jour ces bases.

Laurence GIRERD-CHANEL

- La sortie organisée dans le cadre de l'année bleue « Les pieds dans l'Herbasse » s'est très bien passée, il y avait quatorze personnes.

Josiane ANGE

- A Pont de l'Herbasse, une borne incendie et à proximité de chez M. AULIBE, il y a beaucoup de végétation. Il faudra donc le signaler au service technique et au SIEV.

Paul DERBIER

- Il se demande si les containers à poubelle sont régulièrement nettoyés. L'agglomération s'en charge une fois par an.

Rachel SILVESTRE

- La date d'arrivée des médecins au Valado est-elle fixée ? Ils seraient toujours en attente d'une connexion télécom pour le téléphone. Toutefois, si rien n'est fait à la rentrée, il faudra les inciter à déménager, l'immeuble Rue du Chalon étant réquisitionné pour abriter les services municipaux pendant les travaux à la mairie. Quant à la diététicienne, elle devrait toujours s'installer mais elle est actuellement en congé et n'a besoin du local qu'à l'automne.
- Elle se demande où en est l'occupation de la zone des Bouviers. Une signature pour l'achat d'une parcelle est en cours actuellement.

Fabrice LARUE

- Le match de la France contre l'Allemagne est retransmis à la salle des fêtes le lendemain par le Club de foot.
- Dimanche 10 juillet est organisé l'apéritif de bienvenue des jeunes belges à 19 heures au Club
- Le feu d'artifice sera tiré au stade le 13 juillet et une buvette sera organisée par le FC CBG
- Le 28 juillet, une réunion de travail est organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour poursuivre le travail sur la rénovation de la mairie.
- La date du prochain conseil n'est pas encore fixé ne devrait avoir lieu que début septembre, et impérativement avant le 15 septembre pour faire les demandes de subvention au Conseil Départemental pour le projet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.